

8 | AUTRES ACTIVITÉS

1^{re} édition | avril 2020

DISTRIBUTION DE CARBURANTS

➤ A minima 12 des 212 entreprises du panel ont une activité de distribution de carburants. Ce nombre ne tient pas compte des établissements où des chauffeurs ont en charge de faire le plein des véhicules. La distribution de carburants, en fonction des tâches réalisées, peut exposer les salariés à des substances cancérigènes (benzène) ainsi qu'à des perturbateurs endocriniens (méthyl tert-butyl éther ou MTBE, éthyl tert-butyl éther ou ETBE).

TRAVAIL EN MILIEU CONFINÉ

➤ 20 % des établissements visités réalisent des opérations en milieu confiné. Le milieu confiné est défini comme une zone où le défaut / l'absence d'ouverture limite les échanges d'air avec l'extérieur, conférant à ce milieu des risques spécifiques (ex : fosse, fond de benne, cuve...). Les principales tâches réalisées en milieu confiné sont les vidanges, les opérations moteur en marche, les changements de boîte de vitesse...

PNEUMATIQUES

➤ 30 % des mécaniciens travaillent dans un atelier où sont stockés des pneumatiques (plus de 20 pneus en simultané, Photo 1). Seulement 1 % des ateliers possède un dispositif d'extraction générale mécanique fonctionnant en continu afin d'évacuer les polluants relargués par les pneus, notamment les nitrosamines (cancérogènes).

Photo 1 Stockage de pneumatiques dans l'atelier



VIDANGES

- 10 % des vidanges d'huile moteur sont réalisées par aspiration. Ce chiffre concerne très majoritairement l'activité VL (Véhicules Légers).
- Dans les 212 entreprises visitées, un seul siphonage à la bouche a été rapporté lors de la visite terrain. Dans le cadre des entretiens individuels avec les salariés, 15 % des mécaniciens ont toutefois déclaré réaliser cette opération, de manière occasionnelle.
- Plus de 30 % des gants utilisés lors des vidanges sont inefficaces vis-à-vis des produits manipulés (latex, gants mécaniques). A noter toutefois que des modes opératoires spécifiques sont souvent mis en place pour limiter voire supprimer le contact avec les produits de vidanges (utilisation d'une clé spécifique...).

BATTERIES

- 80 % des établissements réalisent des opérations de remplacement de batterie.
- Moins de 2 % des établissements déclarent faire du remplissage des batteries avec de l'acide. Ceci concerne exclusivement les domaines des motos et des matériels agricoles. Moins de 14 % des établissements déclarent faire une mise à niveau des batteries avec de l'eau.
- Un peu moins de 60 % des établissements déclarent mettre en charge les batteries. 7 % des établissements réalisent la mise en charge de batterie dans un local dédié. Un seul établissement est équipé d'un dispositif d'extraction mécanique fonctionnant en permanence. Un gaz très inflammable, l'hydrogène, est libéré lors de la charge.
- Plusieurs explosions de batteries en charge dans l'atelier ont été rapportées au sein des établissements visités. Des étincelles issues des découpes/meulages étaient à chaque fois à l'origine de l'explosion de l'hydrogène, gaz très inflammable généré par la charge de certaines batteries.

PARE-BRISE

- Le MDI (diisocyanate de diphenylméthane), cancérigène suspecté, est couramment rencontré dans les colles pour pare-brise. Cette substance, peu volatile, pénètre dans l'organisme en cas de contact cutané ou d'inhalation d'aérosols liquides. Des colles sans MDI existent. La pratique du lissage au doigt du joint est à proscrire.